

président de la Société canadienne des postes pendant un séjour en Espagne et a versé plus de 100 000 \$ au fils de ce dernier.

Nous avons d'autres preuves. Un associé de Perez considérait que les paiements faits au fils du président faisaient partie de l'entente conclue avec la Société canadienne des postes. Voilà les preuves.

Le premier ministre prouvera-t-il aux Canadiens que ses principes éthiques sont aussi fermes qu'il le prétend en autorisant la tenue d'une enquête complète et indépendante sur ce scandale?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face a déjà soulevé cette question auparavant.

La GRC enquête actuellement sur cette affaire et il ne convient pas que le gouvernement fasse quoi que ce soit d'autre. L'affaire est devant les tribunaux en vertu de la Loi sur les faillites. Cette question a été posée au président de la Société canadienne des postes quand il a témoigné devant le comité.

Je comprends que le député désire obtenir que d'autres accusations soient portées contre les personnes en cause, mais il ne conviendrait absolument pas que nous prenions des mesures avant la fin de cette enquête. Ensuite, nous pourrions prendre une décision.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, l'enquête sur la faillite est une chose. M. Perez fait encore affaire avec notre gouvernement, et c'est cela qui devrait préoccuper le gouvernement.

M. Perez est encore un intervenant important à Ottawa. Il cherche à obtenir des contrats. Ma question s'adresse précisément au premier ministre.

A-t-il reçu de l'argent, à un moment ou un autre, de M. Perez? Si oui, ce fait influence-t-il sa décision. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Chers collègues, les questions et les réponses entendues aujourd'hui ont été assez fracassantes. Selon moi, la question du député, avec tout le respect que je lui dois, prête des intentions malveillantes. Je voudrais qu'il retire sa question.

Je lui permettrai d'en formuler une autre, mais j'aimerais qu'il retire celle-ci.

M. Epp: Je vous présente sincèrement mes excuses, monsieur le Président. Je n'ai pas voulu manquer de respect au premier ministre. Je suis désolé. Je retire cette question.

Toutefois, le premier ministre peut-il nous dire très clairement la raison pour laquelle il ne commande pas d'enquête sur les opérations actuelles de M. Perez et sur ses contrats avec le gouvernement? C'est une question d'éthique.

Affaires courantes

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, l'affaire devrait être bien claire pour le député.

La GRC mène actuellement son enquête. Le tribunal de la faillite est aussi saisi de l'affaire. Il ne conviendrait pas qu'un ministre, quel qu'il soit, y compris le premier ministre, prenne d'autres mesures.

Je demande au député d'attendre le moment opportun, c'est-à-dire lorsque ces démarches auront été menées à bonne fin. On prendra une décision à ce moment-là.

* * *

• (1500)

L'AGRICULTURE

M. Wayne Easter (Malpègue, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Pendant la comparution de la sous-ministre adjointe, M^{me} Comeau, devant le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire la semaine dernière, il a beaucoup été question de notes de service rédigées par des fonctionnaires d'Agriculture Canada, qui donnaient à penser que le gouvernement pourrait ne pas appuyer pleinement le système de gestion de l'offre.

Le ministre pourrait-il tirer cette question au clair et nous donner l'assurance que le gouvernement appuie la gestion de l'offre?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les notes de service auxquelles le député fait référence, on m'informe que M^{me} Comeau n'est pas l'auteur de ces documents contestés. Deuxièmement, la documentation a été préparée avant octobre 1993, donc pour le gouvernement précédent et non pour le gouvernement actuel.

En fait, nous avons défendu le système canadien de gestion de l'offre et si ce système devait, dans l'avenir, faire l'objet de contestations judiciaires de la part des États-Unis ou de tout autre pays, la population canadienne peut être sûre que nous continuerons de le défendre énergiquement parce que nous croyons que ce système est justifié du point de vue de la politique commerciale et du droit commercial.

Le Président: Cela met un terme à la période des questions.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN SANG AU CANADA

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport qui s'intitule: *Réponses du gouvernement*